

BULLETIN DE PARTICIPATION
CONCOURS PHOTO 2026
ESPERANCE III Insolite

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Portable :

Mail :

- Déclare participer au concours photo ESPERANCE III 2026.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Titre de la photographie :

Date et lieu de prise de vue :

Texte explicatif :

A :

Le :

Signature

Mineurs
Signature des parents
avec la mention
"Bon pour accord"

ESPERANCE III

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2026

ESPERANCE III Insolite

1. CONCOURS

L'Association ESPERANCE III organise un concours de photographie gratuit ayant pour thème « **ESPERANCE III insolite** » qui aura lieu du 1^{er} juillet 2026 au 30 septembre 2026.

2. PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux photographes amateurs. Les mineurs peuvent y participer avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours au moment de l'envoi de la photo. Le fait de le signer et de remettre une photo, oblige le concourant à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur qu'il est l'auteur de la photo présentée.

Les photographies devront être des œuvres originales. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

3. PHOTOGRAPHIES

Le participant peut fournir une photographie, cette photographie devant avoir été prise en 2026.

Le cliché doit être de bonne qualité, envoyé en haute définition

ESPERANCE III se décharge de tout problème de colorimétrie à l'ouverture du ou des fichiers

La photographie doit illustrer le thème « **ESPERANCE III insolite** ».

Les photographies n'ayant pas pour sujet ESPERANCE III ne seront pas prises en compte.

Les conditions techniques du cliché sont :

- photographie Noir & Blanc ou Couleur, au format JPEG
- format A4, 300 dpi
- la photo ne doit pas être retouchée
- la photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc...

4. RESPECT DU DROIT À L'IMAGE

Les participants doivent garantir aux organisateurs qu'ils sont propriétaires de la photographie, que leur photographie ne porte pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires pour prendre en photo des lieux ou monuments se trouvant sur une propriété privée.

Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée.

Un droit à l'image est nécessaire pour toute photographie où une personne est reconnaissable.

Toute photographie ne respectant pas cet article ne pourra être habilitée à concourir. Toute représentation totale ou partielle d'une œuvre existante est interdite.

La responsabilité de ESPERANCE III ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. MODALITÉS D'ENVOI DES PHOTOGRAPHIES

Les photos doivent être envoyées de manière électronique à l'adresse suivante : contact@esperance3.org avant le 30 septembre 2026 minuit.

Un envoi via une plateforme de téléchargement sera accepté (type wetransfer, swisstransfer...).

Chaque dépôt doit impérativement être accompagné :

- Du bulletin de participation du participant, signé
- Des informations suivantes sur la photo :
 - ✓ Titre et éventuel texte explicatif
 - ✓ Date, lieu de la prise de vue

6. PRIX

Le concours est doté de prix récompensant les 3 meilleures photos.

Les résultats seront communiqués lors d'une soirée ESPERANCE III à l'automne 2026.

7. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les photos des participants seront soumises au vote d'un jury composé de membres de l'association et de photographes professionnels.

Les concurrents seront évalués selon les critères suivants

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Qualité artistique

8. CESSION DES DROITS À L'IMAGE

En participant au concours, le photographe partage les droits de reproduction et de diffusion pour les photos en vue de leur utilisation par ESPERANCE III.

ESPERANCE III s'engage à inscrire sous chaque photo le nom et prénom des photographes lors de chaque exploitation

En cas d'annulation du concours, les photos ne seront pas utilisées par ESPERANCE III.

9. ACCEPTATION DES CONDITIONS

La participation au concours implique l'acceptation totale sans aucune réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours à l'encontre des organisateurs.

Le photographe ne pourra réaliser de réclamation quant aux résultats.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'annulation du concours.

La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

10. INFORMATIONS LÉGALES

Si les participants entendent renoncer à la participation au concours, il leur appartient d'informer l'organisateur par mail afin que les photographies soient retirées de la sélection.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à ESPERANCE III par mail : contact@esperance3.org.